

## ASSOCIATION SPORTIVE

Collège Descartes,  
2 rue Lavoisier  
59370 Mons-en-Baroeul  
Tel : 03 20 04 15 05



*Prenez le temps de lire ceci...*

Madame, Monsieur,

Votre enfant entre cette année au collège Descartes. Nous vous informons qu'une association sportive (A.S) performante existe au sein même de l'établissement dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

**L'A.S. du Collège accueille tous les élèves** qui le désirent, quelque soit leur niveau sportif.

Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi généralement et / ou certains midis dans la semaine selon les activités proposées (horaires et lieux précisés plus loin). Les compétitions pour ceux qui souhaitent y participer auront lieu uniquement les mercredis hors vacances scolaires. Ces jours là, les horaires de pratique peuvent varier dans la journée, tout en restant bien entendu dans une tranche horaire « scolaire » (entre 8h et 18h, la formule la plus classique étant 12h30– 16h30).

Dans le cas d'un entraînement annulé ou modifié, les parents seront avertis par le biais du carnet de liaison ou du panneau d'affichage (hall d'entrée) plusieurs jours avant.

Dans le cas d'une journée de compétition, une convocation écrite sera distribuée aux élèves. Cette dernière devra obligatoirement être signée par les parents pour que l'élève soit autorisé à y participer. Les élèves ne participant pas à la compétition seront « au repos » ce jour là ou seront encadrés par un enseignant EPS non concerné par la compétition.

Toutes les informations concernant les activités (les horaires, les équipes, les résultats, les rappels...) seront affichées chaque semaine sur les panneaux « AS » situés dans le hall d'entrée du collège. Compte tenu du nombre d'élèves inscrits, **il appartient à chaque élève de prendre régulièrement et correctement l'information sur ces panneaux** (quotidiennement).

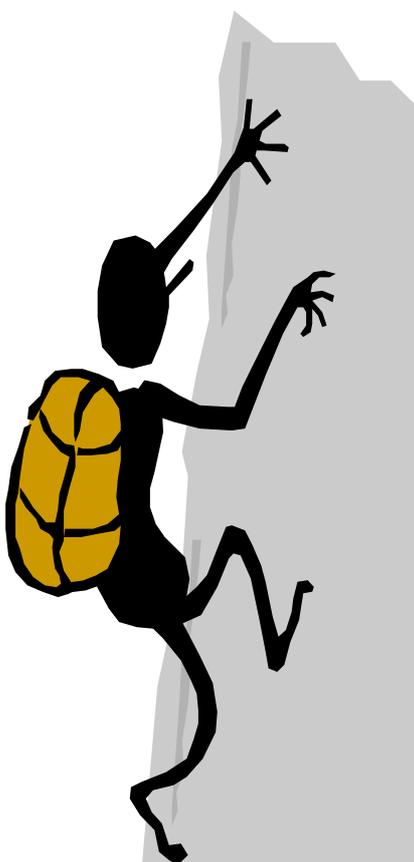


Tous les élèves sont assurés de participer aux différentes compétitions programmées par l'UNSS le mercredi après-midi s'ils le souhaitent.

Les adhérents à l'association sportive seront soumis au **même règlement** appliqué en EPS et dans l'établissement, même si l'ambiance y est sans aucun doute plus décontractée. Par conséquent, les absences seront répertoriées au même titre que les absences aux cours et les parents seront avertis. Les élèves se rendront aux entraînements munis de leur sac de sport **ET** de leur carnet de liaison. Les enseignants ainsi que Madame Demarey se réservent le droit d'exclure à tout moment un élève de l'A.S. s'il présente une attitude non assidue, un comportement irrespectueux, dangereux ou perturbateur.

L'adhésion rend la **présence de l'élève obligatoire** aux entraînements et aux compétitions (pour les élèves convoqués).

Le montant de la licence comprend le coût de la licence, l'assurance spécifique pour la pratique sportive, et l'ensemble des déplacements sur les lieux de compétition. Cette somme peut être prise en charge en partie ou en totalité par la municipalité de Mons-en-Baroeul sur présentation de l'avis d'imposition au service des régies (cantine scolaire), 2d étage.



Les parents souhaitant inscrire leur enfant pour l'année 2012/2013 devront remettre aux professeurs d'EPS le plus rapidement possible :



- **14 euros** (chèque si possible)
- **2 photos d'identité** (avec au dos **NOM, PRENOM, et DATE** de naissance)
- **1 certificat médical** d'aptitude à la pratique des sports souhaités (modèle joint), en veillant d'y ajouter l'activité « **CROSS** » afin d'éviter une seconde visite médicale en cours d'année.
- **L'autorisation parentale** correctement remplie et signée.

La licence peut ainsi être validée et autorise désormais la pratique de plusieurs sports proposés dans le cadre de l'A.S. de l'établissement (**à condition que l'ensemble des activités pratiquées soient précisées sur le certificat médical**).

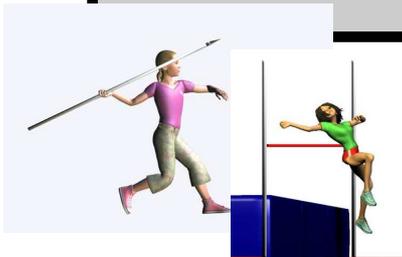


L'association sportive pour toi,  
cela peut être :



- Le sport en compétition, si mon but est la performance
- Le sport de loisir simplement, si mon but est de pratiquer agréablement
- Le juge-arbitre (diplômes), si je veux me former et prendre des responsabilités
- Le responsable-adjoint d'AS, si je veux apprendre à gérer une association

Il y a tant de façon de vivre son  
association sportive



### Athlétisme

Le mercredi

De 14 h à 16h Salle du Collège  
(escalade)



### Handball

Le mercredi

De 12 h 30 à 14 h 00  
Salle Delattre



### Escalade

Le lundi

De 12 h 30 à 13 h 20 Salle d'escalade

Le mercredi

De 12h30 à 14h00 rdv Salle escalade



**Compte-tenu des travaux à la Salle Delattre, les horaires sont susceptibles de changer à partir de la fin novembre. Nous vous informerons par le biais du carnet de liaison.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Les enseignants EPS

Madame le Principal,  
présidente de l'A.S.